Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 9 Mars 1898. No. 16.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur:

ANTOINE GAUVIN,
Saint-Boniface,
Manitoba,
Canada

UN BON DISCOURS

(Il s'est glissé quelques erreurs typographiques dans la partie que nous avons publiée la semaine dernière. Nous nous bornons à rétablir la dernière phrase. Il faut lire;

"C'est une indication qu'au fond de son cœur le peuple garde comme un dépôt sacré l'idée de la justice, laquelle, tôt ou tard, saura dominer toutes les clameurs et influencer les décisions d'où sortira la solution de nos difficultés présentes.")

(Suite et fin)

Et maintenant, me sera-t-il permis de demander à ceux qui ont recherché l'éclat de cette parole, s'ils sont prêts à l'écouter? Elle condamne sans équivoque le prétendu règlement qu'ils ont voulu nous imposer Elle est par conséquent une censure de leur conduite. Vont-ils dorénavant conformer leurs agissements aux prescriptions qui sont la réponse à leur appel?

Comme je l'ai déjà dit, l'encyclique est un document que l'on ne peut méconnaître. Mais il nous laisse libre de continuer la lutte pour le maintien de la constitution du pays. Et cette liberté, nous la garderons toujours.

Honorable M. Boulton.—Vous devrez alors aborder la question par quelque autre aspect.

Honorable M. Bernier.—Que voulez-vous dire? Le maintien de la constitution est assurément une ligne de conduite très claire, un programme net, de saine et patriotique inspiration.

Honorable M. Boulton.—Vous ne pouvez plus en appeler au Gouverneur général en conseil.

Honorable M. Bernier.—Nous n'avons pas besoin d'en appeler à nouveau, parceque notre appel subsiste encore; ou plutôt, il y a eu jugement sur notre appel. Qu'on exécute maintenant ce jugement. Aussi longtemps que cette satisfaction ne nous aura pas été donnée, nous nous en tiendrons à ce jugement. Non, nul autre recours en appel n'est nécessaire pour ressusciter notre cause, car elle est encore debout, pleine de vie.

Je repète que nous ne voulons pas autre chose que le maintien intégral de la constitution. C'est dans la réalisation de ce programme que nous avons placé nos espérances pour la sauvegarde et la protection des droits des pères de famille; et ces droits de la famille, et la constitution, restent le champ clos où nous continuerons à revendiquer le redressement de nos griefs. Observons le pacte parlementaire qui a été conclu par les provinces lors de leur entrée respective dans l'union, ou que chaque province alors reprenne la situation qu'elle occupait auparavant. Il est illusoire de vouloir former une confédération de toutes les provinces si chacune d'elles peut ensuite, à son gré, méconnaitre les conditions de son entrée dans cette confédération et violer les gages de sa bonne foi. Il n'y a pas de gouvernement possible dans aucun pays, si ce n'est sur le principe qu'il faut avant tout respecter la foi jurée à l'égard de tous, de toutes les classes, de tous les groupes, de toutes les parties du pays et de la constitution elle-même.

Hon. M. Boulton.—L'honorable sénateur de Saint-Boniface voudra-t-il me dire quels gages a jamains donnés la province du Manitoba.

Honorable M. Bernier.—Certes, je n'aurais pas assez d'une heure pour les redire tous. J'en ai fait ici même l'énumération en 1894.

Honorable M. Boulton.—Faites-vous allusion à la législation provinciale subséquente à l'acte d'union?

Honorable M. Bernier.—Je veux parler des engagements contractés par la province par l'acte même qui pourvoit à son entrée dans la confédération; je veux parler des promesses faites au nom de la province par sa législature lors de l'abolition du conseil législatif; je veux parler des assurances données par le parti libéral lors de la fameuse élection de Saint-François-Xavier; je veux parler des promesses de M. Greenway, alors qu'il était à former son gouvernement; je veux parler de la législation scolaire adoptée par la province elle-même postérieurement à son entrée dans l'union, législation qui est plus qu'une promesse; je veux parler des gages donnés à la fois par les autorités fédérales et provinciales, alors qu'elles faisaient appel à l'esprit d'entreprise des populations des provinces de l'Est et nous invitaient à quitter nos foyers, où grandissaient en paix nos familles, pour aller mettre en œuvre les ressources des prairies de l'ouest. On nous représentait alors très spécialement que les lois concernant l'éducation protégeaient l'immigrant dans ce qu'il avait de plus cher, et l'on ajoutait que ce lois ne seraient point modifier, qu'elles ne pouvait pas l'être constitutionnellement. N'eussent été ces représentations des autorités légitimes, je n'aurais, pour ma part, jamais consenti à me faire le zélateur de la colonisation dans cette province où l'on nous laisse maintenant écraser, encore moins à m'y fixer. Aujourd'hui, toutes ces assurances, toutes ces garanties, toutes ces représentations sont méconnues.

C'est une honte pour notre pays, que pendant huit longues années la constitution elle-même ait pu être ainsi foulée aux pieds! L'on ne doit pas s'étonner de notre determination à maintenir, dans de telles circonstances, nos droits dans toute leur intégrité. Nous n'en pouvons céder aucun.

Toutefois, nous ne voulons mettre aucun obstacle sur la voie au bout de laquelle peut se trouver une solution équitable Nous avons pour nous la justice et la constitution, nous voulons aussi faire preuve de générosité.

Il y a dans l'encyclique, une exhortation s'adressant à nous tous. La modération, la paix et l'harmonie, nous sont recommandées. Nous aimons la paix et nous la voulons. De bon cœur, nous suivrons ce conseil.

On peut prétendre que, depuis la publication du document pontifical, il ne s'est pas écoulé un temps suffisant pour permettre aux autorités compétentes de prendre une décision. Je présume que les auteurs du réquisitoire expédié à Rome ont eu l'intention de se conformer à la réponse qu'ils recevraient. Or, admettant qu'ils n'ont pas encore eu le temps d'élaborer, encore moins d'adopter, les mesures nécessaires au redressement de nos griefs, nous voulons bien attendre patiemment le résultat de leurs délibérations et de leur action. Mais qu'on le remarque bien: qui dit patience ne dit pas capitulation. Si l'on veut nous rendre complète justice, très bien! Mais si, au contraire, nulle justice ne nous est rendue; ou, si l'on ne remédie que partiellement aux maux dont nous souffrons, ce sera notre devoir de tenir haut et ferme notre drapeau et de continuer l'agitation commencée en 1890.

Et c'est notre devoir aussi de ne pas laisser ignorer au gouvernement, non plus qu'à l'opinion publique, la ferme détermination où nous sommes de nous armer de la constitution et de nous adresser au parlement, et par des efforts incessants, d'obtenir la réhabilitation de notre patrie dans son honneur, à l'heure actuelle fort compromis, avec combien de regrets je le dis!

Il y a quelques jours, l'honorable premier ministre terminait un discours à la chambre des communes par un dithyrambe en l'honneur de la liberté.

La liberté est précisément l'objet de nos aspirations!

Mais il n'y a pas de vraie liberté dans un pays quand sa constitution est impunément violée! Il n'y a pas de liberté quand une partie de la population gémit sous le poids d'une criante injustice!

Et pour employer les mots mêmes dont se servait jadis Sir A T. Galt, il n'y pas de plus grande injustice que de forcer un peuple à élever ses enfants contrairement aux dictées de sa conscience.

Comme sujets britanniques, comme canadiens, nous avons droit à la protection des lois et de ceux qui sont appelés à exercer le pouvoir au nom de Sa Majesté. Cette protection, nous ne cesserons d'en faire l'objet de nos revendications, et tôt au tard, il faudra nous l'accorder!

Honorable M. Boulton.—Notre honorable collègue voudra-t-il nous dire quelle action il attend du parlement?

Honorable M. Bernier—Je n'ai pas d'objection à mettre l'honorable sénateur au courant de mes vues à ce sujet.

C'est d'abord aux autorités provinciales qu'il appartient de faire disparaître nos griefs, et ces autorités devraient spontanément adopter des mesures à cet effet. C'est leur devoir, d'abord, parce qu'elles sont coupables de la première offense, et ensuite, parce qu'elles constituent le pouvoir ayant premièrement juridiction en ces matières. Je suis attaché aux principes constitutionnels, et puisque l'éducation est l'un des sujets que la constitution réserve au contrôle des législatures provinciales, il n'entre point dans mes vues de vouloir les priver de leur juridiction normale Mais dès lors que la législature viole la constitution, et qu'elle refuse de faire droit aux justes revendications de la minorité lésée, la juridiction du parlement s'étend à ces matières.

Dans le cas actuel, le parlement s'est trouvé pleinement revêtu de cette juridiction par l'adoption de l'arrêté ministériel de mars 1895, et par la signification qui en a été faite aux autorités provinciales. Celles-ci persistant dans leur refus de se conformer à cet arrêté ministériel, c'est le devoir du gouvernement fédéral de soumettre un projet de loi réparatrice à la considération du parlement, et c'est le devoir de celui-ci de lui donner sa sanction.

Le Manitoba.

Mercredi, 9 Mars 1898

LA REDACTION DU MANITOBA

Avec le prochain numéro, M. Joseph Bernier, avocat, prendra le contrôle absolu de la rédaction du MANITOBA. Il sera donc seul responsable des opinions émises dans les colonnes du journal.

Nous souhaitons au nouveau journaliste tout le succès que ses talents et ses études lui préparent pour l'avenir.

RESPECT A LA PAROLE DU PAPE

Lorsque Pie IX publia son Encyclique condamnant les erreurs modernes, le directeur d'un journal catholique de Paris appela dans son bureau tout le personnel de sa rédaction, et il dit à ses collaborateurs :

"Voici la parole du Pape. Ce n'est pas à nous de l'interpréter. Nous avons à la prendre telle qu'elle est, et à lui obéir avec humilité. Nous allons la lire ensemble, à genoux, pour obtenir la grâce de ne pas faillir à ce devoir."

Ce souvenir nous est revenu en voyant toutes les fantaisies qu'on se permet à l'occasion de l'Encyclique de Léon XIII à l'épiscopat canadien.

Les évêques nous ont transmis la parole du Pape, avec les commentaires et les interprétations qu'ils ont cru opportun d'y ajouter, et qu'eux seuls avaient le droit de formuler. L'enseignement de l'épiscopat canadien, dont l'attitude antérieure est louée par le Saint Père, est très clair. Il nous défend "comme injurieuse à Sa Sainteté toute interprétation contraire." Ces paroles sont en toutes lettres dans le mandement de Monseigneur, Bégin auquel ont adhéré les autres évêques.

Malgré cela qu'arrive-il ? Des esprits sottement orgueilleux ou péniblement inconscients de leur incapacité à s'élever à la hauteur d'un pareil sujet, s'ingèrent de substituer leur interprétation à celle de l'épiscopat. Et comme il leur reste assez de clairvoyance pour apercevoir dans le texte même du document pontifical quelque chose de gênant pour les desseins qu'ils nourrissent, ils laissent de côté le texte pour *lire entre les lignes*. Ils le disent et conseillent aux autres de les imiter. Ainsi, tout lecteur de bon sens et de bonne foi peut voir ça, le spectacle de toutes ces imaginations malades, se livrant à une course effrénée entre les lignes de l'Encyclique, et gambadant d'une espace à l'autre, pour retomber à chaque fois dans le vide, c'est-à-dire dans l'abîme.

Oui, c'est bien à l'abîme que conduit cet exercice.

Prétendre, pour avoir le sens de l'Encyclique, qu'il faut la lire entre les lignes, c'est dire que le Saint Père a voulu à dessein cacher sa pensée, et nous laisser dans cette insertitude qui permet à chacun de garder son opinion sur une matière depuis si longtemps controversée ; c'est proclamer l'inutilité de cette parole auguste ; c'est jeter des semences, de discorde entre les catholiques, que l'on convie à interpréter chacun à sa manière l'enseignement pontifical ; Car si Jacques a le droit de lire entre les lignes, Pierre aura certes le même droit. Et comme entre les lignes, il n'y a rien pour guider l'esprit, il s'en suivra qu'il y aura autant d'interprétations diverses que de lecteurs.

Nous avons déjà dit que cette suggestion était mauvaise, et outrageante pour le Pape et l'épiscopat. Nous devons ajouter qu'elle frise l'impiété. Car, la doctrine de l'interprétation privée se trouve, au moins en germe, dans cette suggestion.

Les catholiques aimant sincèrement leur foi ne se laisseront pas prendre aux balivernes de ces esprits obliques par nature, ou délibérément trompeurs. Leurs protestations d'amour pour l'Eglise, et de déférence pour le pape ou les évêques ne sont que des paravents dont ils veulent masquer leurs opérations et leurs mauvais desseins.

Dire que la pensée du Pape ne se trouve pas dans le texte de son Encyclique, mais qu'il faut la chercher en dehors de ce texte c'est mépriser ce vénérable document et son auteur. Or, on ne peut à la fois mépriser quelque chose ou quelqu'un et professer un véritable respect pour cette même chose ou cette même personne. Ce sont deux choses contradictoires, et c'est de l'hypocrisie que de chercher à les réconcilier.

Il faut donc tenir en suspicion ceux qui parlent ainsi. Leur œuvre est malsaine, et leur esprit troublé.

Imitons le publiciste dont nous rappelons, au commemcement de cet article, le bel exemple. Lisons l'Encyclique avec un esprit chrétien, et la vérité luira dans tout son éclat.

UNE APPRECIATION

Voici l'appréciation flatteuse et juste que fait le *Northwest Review*, l'organe des catholiques de langue anglaise, du discours prononcé par l'hon. sénateur Bernier sur la question scolaire, au commencement de la session, discours dont nous publions aujourd'hui la dernière partie.

"Le récent discours du Sénateur Bernier, au Sénat, tel que nous le publions aujourd'hui, est une déclaration ferme et calme de nos droits. Ses considérations sur l'encyclique méritent surtout d'être lues avec attention.

Quel contraste entre le courage, la constance et la droiture de notre habile sénateur, et les discours équivoques et timides de quelques uns de ceux qui prétendent vouloir nous venir en aide.

Des affirmations aussi franches que celles du Sénateur Bernier, devront avec le temps, conduire au triomphe de notre juste cause."

LA SESSION

Demain s'ouvrira la session législative annuelle.

Elle est bien tardive cette session. Il faut s'en consoler par le proverbe : mieux vaut tard que jamais. Les ministres ont eu leurs raisons sans doute de n'appeler les mandataires du peuple qu'à cette saison. De fait, s'il faut en juger par les apparences ils ont été bien occupés nos ministres. Depuis la clôture de la dernière session, ils n'ont pas tenu en place. Il y en a toujours eu quelques-uns en voyage, quelquefois ils l'étaient tous. Voici le moment où ils vont nous dire s'ils voyageaient ainsi pour leur santé ou pour les affaires de l'état.

Quelqu'un aura probablement la curiosité de leur demander si c'est à nos frais qu'ils ont voyagé.

L'ouverture de cette session se fera sans doute avec tout l'apparat ordinaire. Le soir on dinera chez le lieutenant-gouverneur. Nous ne nous y objectons pas. Nous souhaitons même aux convives un bon appetit. Mais après ?

Après, nos mandataires devront se mettre à la besogne et ne pas la faire languir. Les longues sessions sont inutiles. Et puis qu'a-t-on à faire à la présente session ?

Il y a le chemin à M. Greenway, qu'il nous fait entrevoir depuis l'an dernier, comme dans un mirage, mais dont il n'a pas encore voulu dire un mot pouvant clairement renseigner le public.

Celui-ci s'attend que le discours du Trône va lui apprendre ce que sa curiosité n'a pu savoir jusqu'à présent.

Nous formons partie de ce public intéressé à connaître les desseins du gouvernement. Mais il est inutile de dire qu'il est pour nous une question qui prime celle du chemin à M. Greenway. Tout le monde l'a devinée, c'est la question des écoles catholiques. Il s'est dit tant de choses à ce sujet récemment que nous avons hâte de savoir si le discours du Trône va jeter un jour nouveau sur la situation. Allons-nous être déçus ou être agréablement surpris ?

Nous nous garderons bien de dire nos impressions, ne voulant rien préjuger. Car nous sommes disposés à rendre justice aux bonnes intentions, et surtout aux bonnes actions. Les pécheurs les plus endurcis reviennent quelquefois à celles-ci. Ces sortes de retour sont possibles au Manitoba comme ailleurs.

Inutile d'insister davantage pour aujourd'hui, puisque nous saurons dès demain à quoi nous en tenir.

LE CONSUL DE FRANCE

Après informations puisées à une source autorisée nous avons constaté l'inexactitude des rapports venus de Montréal et allant à dire que M. le Consul général de France à Montréal était défavorable à la colonisation française au Manitoba.

M. le consul est au contraire un des meilleurs amis de notre pays. Il a plusieurs fois témoigné son admiration pour les belles colonies de Notre Dame de Lourdes et de la Grande Clairière, et le gouvernement français ne pouvait pas se donner un représentant plus digne de lui.

GRANDES FETES

A l'occasion du prochain anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'Archevêque, on prépare de grandes fêtes auxquelles assistera tout le clergé du diocèse. Nous en publions le programme :

PROGRAMME

Lundi 21,—1½ Reception des Elèves de l'Academie Provencher à l'Archevêché.—8 h. p. m , Séance au Collège.

Mardi 22,—9 h. Grand'messe Pontificale à la Cathédrale.—4 h. p. m., Académie Ste-Marie de Winnipeg.—7½ h., Séance à l'orphelinat.

Mercredi 23,—7 h., Séance à l'Ecole Industrielle.

L'EXPOSITION DE 1900 A PARIS

Mais nous ne devons point parler de notre amour-propre national qu'au point de vue de l'ignorance française à l'égard de nos qualités intellectuelles et morales. Il nous faut également discuter cette question au bénéfice de nos qualités industrielles et de notre amour-propre de producteurs.

Lorsque les Européens, ébahis, ont vu, en 1889, un campement pittoresque et de madrés pseudo-sauvage de Caughnawaga, ils se sont dit que, relativement, nous étions un peuple intelligent et industrieux. Cette opinion est-elle de nature à nous satisfaire ? Ah ! mille fois non !

Que l'on admire les sauvages que nous avons su rompre à notre civilisation cela ne peut que nous être agréable, en ce sens que c'est un hommage rendu à la patience, à la diplomatie, à la charité de nos ancêtres ; mais que l'on s'imagine que le rameau français, planté par la mère-patrie sur les rives du St-Laurent, ait dégénéré à ce point, c'est ce qu'à aucun prix nous ne devons laisser croire moins encore aux Français qu'à tout autre peuple.

Et pourtant nous le répetons, la masse, le populaire en France, lorsque l'on parle du Canada, associe toujours à notre pays l'idée du scalpe et des fôrets vierges.

Il faut à tout prix faire cesser cette déplorable erreur, et montrer que nous sommes aussi raffinés que ceux qui nous considéraient, en 1889, comme un objet de curiosité.

Au point de vue industriel, nous pouvons prétendre, sans nous exposer à verser dans un orgueil sot ou aveugle, égaler au moins les pays européens.

De ce côté, nous n'avons pas à redouter la comparaison. Au point de vue minier et des richesses forestières, nous sommes incontestablement à la tête des pays civilisés.

Au point de vue agricole, nous tenons un bon rang, et, de plus nous avons un pouvoir de production si considérable que sans nous il y aurait eu, il y a deux ans, une disette de fourrages dans les vieux pays.

Quand à nos produits fluviaux, à nos fourrures, à nos pêcheries, nous sommes hors de pair.

Pour ce qui concerne notre commerce, si heureux dans ses audaces, nous croyons fermement que, loin d'apprendre quelque chose par là-bas, nous sommes en position d'enseigner de bonnes méthodes et de tirer un excellent profit de la comparaison.

Nous ne sommes donc exposés à la déception que dans les beaux-arts et dans la pédagogie. Ce n'est pas une raison pour nous abstenir : au contraire. Comme de ce chef nous pouvons tirer de bons enseignements, des enseignements profitables, notre intérêts autant que notre devoir nous commandede ne le pas dédaigner.

Les économistes, les hommes d'affaires souhaitent, dans l'intérêt bien entendu des deux pays, que des relations d'affaires régulières, suivies, s'établissent entre la France et le Canada.

Malheureusement, les souhaits sont stériles en pareille matière. Il faut autre chose que des vœux et de la cordialité pour établir des échanges de produits entre deux peuples. Il faut que ces deux peuples se connaissent, s'estiment, s'apprécient. Pour cela, il faut de toute nécessité se fréquenter.

Et la fréqueniation la plus profitable, la plus lucrative, c'est la participation en masse à ces grandes assises de l'industrie, de l'intelligence et de l'activité humaine, que l'on nomme les Expositions.

***

Après avoir établi la nécessité matérielle et morale de concourir à l'Exposition universelle de Paris, nous allons examiner en détail les bénéfices qui résulteraient pour nous de cette intelligente participation ainsi que les principaux produits que nous pourrions échanger avec notre Mère-Patrie.

Il est depuis longtemps question d'établir une ligne directe et rapide entre la France et le Canada ; mais jusqu'à ce jour tout s'est borné à un désir stérile.

La première des causes apparentes de cet insuccès, c'est que le trafic entre les deux pays n'est pas assez suivi, assez régulier, assez actif.

Dans les conditions actuelles, cette, ligne ne servirait guère qu'aux rares passagers canadiens qui touchent au continent européen, sans s'arrêter en Angleterre. On conçoit alors qu'il y ait hésitation de part en d'autre pour accorder une subvention sérieuse à une ligne de paquebots vouée à tous les hasards et à tous les caprices de la routine.

En effet, si nous restons ce que nous sommes à l'égard de la France, si nous continuons à ignorer ses produits et à lui laisser ignorer les nôtres, la création d'une ligne franco-canadienne est tout-à-fait inutile.

Mais si nous reconnaissons que les produits français ont pour nous de la valeur, si nous prouvons à la France que les nôtres sont précieux pour elle, oh ! alors efforçons-nous d'établir cette ligne qui nous facilitera les échanges réciproques.

Mais, encore une fois, pour arriver à ce résultat, il faut absolument que nous nous produisions dignement sur le grand marché français, et nous ne trouverons jamais de meilleure occasion que celle qui nous est offerte par la prochaine exposition.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

Chronique Locale

—M. J. A. Richard est arrivé hier de Montréal.

—Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

—M. J. E. Beliveau est parti lundi dernier pour Battleford.

—La Législature Provinciale s'ouvre demain à 3. heures p. m.

—Une bonne maison à louer à bon marché; s'adresser à nos bureaux.

—Huîtres fraiches pour le carême, à vendre chez J. B. Leclerc.

—Grains de semence et patates à donner à ferme. S'adresser à nos bureaux.

—M. Ferdinand Cloutier est de retour d'un voyage dans la Province de Québec.

—Madame George Germaim est de retour d'un voyage dans la Province de Québec.

—Le Rév Père George, O. M. I., est parti samedi dernier pour sa mission au Fort Francis.

—M. S. A. D. Bertrand a été nommé commissaire pour prendre les affidavits pour la Province.

—Le Rév M. G. Cloutier est parti pour un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

—Un nommé Blackhall au service du C. P. R. s'est fait tué samedi dernier dans la cour de la compagnie à Winnipeg.

—On prétend que cet été sera un bon été pour la construction, à Winnipeg. Plusieurs gros blocks doivent se construire.

—On demande 3 ou 4 jeunes hommes de 15 à 16 ans pour apprendre un métier ; s'adresser au bureau du journal le *Manitoba*.

—MM. LaBruère Pacaud, B. Lemay, M. Charrette, Payment, Bonnin et Champagne, de Saint-Norbert, sont partis samedi dernier pour le Klondike.

—A l'occasion de l'anniversaire du Sacre de Mgr Langevin, il y aura, le 21 mars, une séance donnée par les Elèves du Collège; prix d'admission 50 et 25 centins.

—Le 21 au soir les élèves du collège joueront le grand drame "Bouvines," par le Père Longhaye, S. J. On peut se procurer des billets pour sièges réservés au magasin de M. Collin, à St-Boniface.

—Des voleurs se sont introduits dans le magasin d'Epicerie de M. J. G. Hargrave, la semaine dernière, et ont volé de la farine, de la viande et du tabac. On croit que ces personnes s'approvisionnaient pour le Klondike.

—Vu l'augmentation rapide de la Banque d'Hochelaga M. A. J. C. Frigon, comptable, a été nommé assistant gérant, M. Frigon est à l'emploi de la banque depuis l'ouverture de cette institution en cette Province et il est très populaire.

—Le Rapport du département des terres du C. P. R donne que 21.000 acres de terres ont été vendus durant le mois de janvier pour la somme de $66.400. Cette somme donne une augmentation de 200 pour cent sur la vente de l'année dernière.

—M. Vézina Couture a pris possession de l'Hôtel de M. Mondor, à St-Boniface. M. Couture désire annoncer à ses amis et au public en général qu'ils trouveront à cet hôtel les meilleurs cigares et liqueurs. M. Couture vendra aussi du bois et du charbon à très bon marché. Satisfaction garantie.

—La neuvaine du mois de mars demandée aux communautés religieuses par Mgr. l'Archevêque pour les bienfaiteurs du Denier de Manitoba, commencera à la chapelle de la maison Vicariale vendredi prochain le 11, pour se terminer le 19, fête de St. Joseph. Cette neuvaine se fera tous les soirs à 5½ avec les exercices du mois de St. Joseph.

Chronique de la Province

Notre-Dame-de-Lourdes

24 Janvier.— Nous venons d'avoir une jolie soirée pour la reconstruction de notre Eglise. Madame Dubuc avait bien voulu s'employer très généreusement à travailler pour nous à St-Boniface. Elle eut le talent de délier bien des bourses en faveur de notre chère Eglise en plaçant des billets pour la loterie d'une très belle chaine d'or donnée par Madame J. Dupasquier. Après bien des compétitions, tant la liste des joueurs était nombreuse, ce bel objet passa successivement de Lourdes à Québec et de Québec à St-Boniface pour tomber enfin entre les mains de Madame Lemieux que nous nous permettons de féliciter.

La paroisse de Notre Dame de Lourdes tient à remercier Madame Dubuc de son inépuisable charité.

Mardi 22 Fevrier.—Suivant le désir de Sa Grandeur, un examen des quatre écoles catholiques de la paroisse a été passé dans l'Eglise Un grand nombre de personnes y assistaient. Toutes furent profondément étonnées des progrès rapides de nos enfants. Outre les questions d'instruction religieuse, de calcul, d'histoire et de grammaire, les enfants nous présentaient de charmants sujets de récitation débités avec un naturel parfait. Nous tenons à féliciter nos dévoués professeurs, les Réverendes Sœurs. Messieurs de Bois-Briant, Lardon et Baron dont le zèle et le succès sont venus s'affirmer une fois de plus. Nous tenons encore plus à les remercier de leur dévoûment, car leur instruction leur permettrait aisément d'occuper des situations plus élevées. Dieu récompensera leur grand esprit de sacrifice.

Saint-Joseph, Man,

29 Fevrier.—Dans le courant de mars on célébrera une belle fête à St-Joseph : bénédiction d'une Statue de N. D. de Pitié, don du R. M. Michel Charbonneau, premier curé de la paroisse. Le prédicateur sera le R. M. G. Willems, curé de St-Alphonse.

Il y aura foule ce jour là à la jolie église de St-Joseph dont le vaillant curé, le R. M. Campeau est si justement aimé.

UNE CAUSE IMPORTANTE

Un colporteur envoyé en prison pour avoir voulu faire passer des pilules imitatives comme étant les véritables pilules Roses du Dr Williams— Une décision importante.

Montréal, 24 janvier 1898.—Une cause, des plus intéressantes pour le public a été plaidée devant Son Houneur le juge Lafontaine, aujourd'hui. Voici les faits. Depuis quelque temps un nommé H. E. Migner colportait des pilules qu'il représentait comme étant les mêmes que les Pilules Roses du Dr Williams La Dr Williams Medicine Co a mis l'affaire entre les mains du détective Haynes, du "Canadian Secret Service." et ce dernier obtint bientôt, avec preuve suffisante pour lui permettre d'arrêter Migner sous l'accusation d'obtenir de l'argent sous de faux prétextes. Dans l'intervalle. Migner quitta Montréal et se rendit à Saint-Jean, N. B. En arrivant dans cette ville il fut immédiatement arrêté et un officier fut envoyé pour le ramener ici. Il fut traduit devant le juge Lafontaine aujourd'hui pour répondre à deux accusations et il plaida coupable aux deux. On alléguait que son offense était grave et qu'il était possible d'être emprisonné pour un long terme. L'avocat de la Dr Williams Medicine Co déclara que ses clients ne désiraient pas qu'il fut puni sévèrement ; ils, voulaient tout simplement établir que le fait de représenter des pilules imitatives comme étant les véritables Pilules Roses du Dr Williams était un crime qui mettait le délinquant passible d'un long emprisonnement. Sur une accusation le juge le condamna à dix piastres d'amende ou dix jours de prison et sur l'autre accusation il fut condamné à 2 jours de prison sans amende. Il est tout probable que cette décision aura un excellent résultat, car elle semble établir comme principe que les contrefaiseurs et ceux qui vendent les imitations qu'ils représentent comme étant les véritables Pilules Roses du Dr Willians sont passibles d'une amende ou de l'emprisonnement, en vertu du Code criminel qui est en vigneur dans toute la Puissance du Canada, et elle mettra sans doute fin jusqu'à un certain point à ce commerce frauduleux. car il est evident que si la Dr Williams Medicine Co s'est imposé des dépenses pour faire ramener cet homme d'une distance aussi éloignée que Sait-Jean, N. B., elle est décidée à n'épargner aucune dépense pour protéger le public et en même temps se protéger elle-même dans de tels cas.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs ; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3.00p	0	Winnipeg	11.45a	6.45p
8.15a	2 49p	3.0	*Jonction Portage	11 57a	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1.20p	40.4	Morris	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letellier	1.55p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est. Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.53p	12.51p
2.08p	10.32a	68.4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8.14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant. Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant. Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.
AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

Mauvaise manière d'abreuver le bétail en hiver

Il est démontré, par plusieurs expériences dignes de foi, qu'une vache laitière qui a de l'eau devant elle, à l'étable, durant l'hiver et qui boit à son besoin, donnera de 10 à 20 pour cent plus de lait qu'une autre qui ne boit qu'une fois en vingt-quatre heures que l'eau glacée qui sort du puits ou qui coule dans le ruisseau ou la rivière voisine et cela, bien souvent, quand le thermomètre marque plusieurs degré au-dessous de zéro, que le vent est glacial, et que la tempête fait rage au dehors. Une vache de 1,000 livres pesant, qui ne boit ainsi qu'une fois le jour, absorbe en cette fois au moins douze gallons d'eau. L'on ne doit point s'étonner alors qu'elle soit souvent prise d'un frisson violent à la suite d'absorption d'une si grande quantité d'eau glacée: l'on ne doit pas non plus être surpris que souvent une vache soit indisposée gravement à la suite d'un refroidissement aussi subit. Ces faits font voir clairement que le cultivateur qui abreuve ainsi son bétail au dehors, s'expose à des pertes considérables sous tous les rappports le rendement du lait moindre, l'alimentation est défectueuse et les maladies dans le troupeau sont plus communes.

Le trèfle moulu

Un produit qui se vend déjà sur une assez grande échelle aux Etats-Unis, pour la nourriture du bétail, c'est la "moulée" de trèfle. On l'emploie pour nourrir les veaux, elle est aussi utilisée avec avantage pour les porcs, quand on peut la mélanger avec du lait écrémé. L'on ébouillante cette "moulée"; sous l'action de l'eau chaude, elle renfle et fournit un aliment des plus sains et des plus nutritifs. Les jeunes animaux l'aiment beaucoup.

Encore un bon point pour le trèfle.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités. Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 7 Mars 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 40	à 0 45
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 85	à 0 90
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 20	à 0 25

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble.	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	a 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 80	à 0 90
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00